

**LA FMRQ OFFRE DES SUBVENTIONS DE RECHERCHE
SUR LA FORMATION MÉDICALE POSTDOCTORALE
ALLANT JUSQU'À 10 000 \$**

Novembre 2016 – La Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) lançait, en mars 2016 son nouveau *Programme de subvention de projets de recherche portant sur la formation médicale postdoctorale*. Ce programme élargit la portée de celui qui avait été mis sur pied il y a quelques années pour étudier l'impact de l'introduction des gardes en établissement de 16 h, en étendant son rayonnement à d'autres thématiques ayant un impact sur les médecins résidents. Chaque projet est évalué au mérite, mais également en fonction du budget nécessaire à sa réalisation. **Le montant maximal accordé par projet de recherche est de 10 000 \$.** Les récipiendaires doivent fournir des rapports d'étape et la justification des dépenses en cours de réalisation.

LE PROGRAMME DE SUBVENTION DE LA FMRQ ENCOURAGE LA RÉALISATION DE PROJETS VISANT À :

- Mettre en valeur la formation médicale postdoctorale et les médecins résidents ;
- Permettre un plus grand rayonnement pour la FMRQ et ses membres ;
- Ajouter à la FMRQ un volet scientifique s'assimilant au quotidien de ses membres et, ce faisant, sensibiliser un plus grand nombre de médecins résidents aux enjeux qui touchent l'ensemble de la relève médicale ;
- Offrir un nouveau forum d'implication pour les membres au sein de la FMRQ.

LA MISSION DE LA FMRQ

La Fédération a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux, moraux, académiques et professionnels des syndicats et de leurs membres.

PERSONNES ÉLIGIBLES

Tous les médecins résidents sont éligibles à ces subventions, sauf pour les membres du conseil d'administration de la Fédération ou des associations de médecins résidents affiliées à la FMRQ (AMRM, ARM, AMReS, AMReQ).

Le Programme de subvention de la FMRQ pour des projets de recherche sur la formation médicale postdoctorale

LES THEMATIQUES A PRIVILEGIER

Les administrateurs de la Fédération ont identifié un certain nombre de sujets/thématiques qui pourront faire l'objet de projets de recherche dans les années à venir. Cette liste n'est pas exhaustive et le comité scientifique indépendant mis sur pied pour étudier les demandes évaluera chaque projet en fonction de l'objectif visé. Voici donc quelques pistes pour ceux qui souhaiteraient soumettre des projets :

- Formation médicale postdoctorale (en général)
- Exposition clinique
- Réussite aux examens
- Modèles académiques
- Organisation des soins
- Continuité des soins
- Horaires de gardes
- Qualité de vie
- Transferts des patients (*handovers*)
- Lieux d'installation des nouveaux facturants
- Conciliation travail-famille/Parentalité
- Santé mentale (détresse psychologique et autres durant la résidence)
- Tout autre sujet pouvant être lié à la mission de la FMRQ

L'EVALUATION DES PROJETS

L'évaluation des projets est confiée à un comité scientifique indépendant mis en place à cet effet. Celui-ci est composé de chercheurs ou autres experts oeuvrant dans divers domaines de la santé et provenant de milieux différents. La coordination des travaux du comité (promotion du programme, réception de projets, soutien auprès des membres du comité scientifique, transmission du verdict du comité scientifique aux soumissionnaires, et fonctionnement du comité) est assurée par la permanence de la FMRQ.

CONDITIONS

- Le montant de la subvention doit servir à la réalisation du projet (adjoint de recherche, cueillette et entrée de données, etc.). Il ne doit en aucun temps constituer une rémunération pour le chercheur ou le superviseur. La FMRQ assumera le paiement ou le remboursement des dépenses encourues dans le cadre du projet en question.
- Des rapports d'étape (1 à 2 pages) devront être soumis au comité scientifique, de même qu'une copie manuscrite de l'article ou du rapport de recherche ;
- Les projets doivent favoriser la rédaction d'articles dans une revue dotée d'un comité de pairs, une communication dans un congrès/colloque avec comité de pairs ou encore la diffusion des résultats dans une publication destinée à un public ciblé dans le domaine médical ou à la population en général.
- Toute publication ou communication devra souligner la contribution de la Fédération des médecins résidents du Québec.

**Le Programme de subvention de la FMRQ
pour des projets de recherche sur la formation médicale postdoctorale**

DIFFUSION DES RESULTATS

La FMRQ se garde le privilège de faire publier ces recherches dans des publications ciblées, comme convenu avec les auteurs, d'en favoriser la diffusion dans le cadre de colloques ou congrès, ou encore d'en faire la promotion dans ses propres publications.

POUR SOUMETTRE UN PROJET

Veillez faire parvenir votre protocole de recherche au **Secrétariat du Comité scientifique, Fédération des médecins résidents du Québec, à l'attention de Mme Johanne Carrier, directrice, Communications et Affaires publiques à la FMRQ**, par courriel à johanne.carrier@fmrq.qc.ca, ou par la poste au **630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510, Montréal (Québec) H3 1E4**.

Pour toute information, vous pouvez communiquer avec :

Mme Johanne Carrier
Directrice, Communications et Affaires publiques
Programme de subvention de la FMRQ
Secrétariat du Comité scientifique
Fédération des médecins résidents du Québec
630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (QC) H3A 1E4
Tél. 514 282-0256 ou 1 800 465-0215/Télec. 514 282-0471/Courriel : johanne.carrier@fmrq.qc.ca

STRUCTURE DU PROTOCOLE/PROJET DE RECHERCHE

1. Le titre du projet
2. Un sommaire (1 page)
3. La problématique/l'objectif de l'étude
4. Une recension des écrits (le cas échéant)
5. Les questions/hypothèses de recherche
6. La méthodologie
7. La population de référence et l'échantillonnage
8. L'échéancier
9. La description de l'équipe de recherche
10. L'identification du Comité d'éthique où le projet sera évalué (le cas échéant)
11. Le mode de transfert des connaissances prévu (conférences, revues scientifiques, activités de formation, etc.)
12. Un budget détaillé (maximum 10 000 \$)
13. Une bibliographie
14. Le curriculum vitae du candidat

N.B. Nombre maximal de pages : 10 à simple interligne (Times New Roman 12), excluant le sommaire et la bibliographie.